Direction de l'Aménagement Urbain
& des Services Techniques

Demande d'Occupation du Domaine Public Communal

Attention : un délai impératif de dix jours minimum est nécessaire au traitement de la demande.
Aucune autorisation ne sera délivrée si ce délai n'est pas respecté.

DEMANDEUR

Entreprise :
NOM, Prénom :
Adresse complète :
Courriel : Téléphone : Fax :

NATURE DE LA DEMANDE ET EMPRISE

1/ Type d'occupation : ☐ Véhicule de livraison/déménagement (Immatriculation à préciser) :
☐ Benne ☐ Echafaudage ☐ Grue ☐ Nacelle ☐ Palissade
☐ Autres (à préciser) :

2/ Type de travaux (le cas échéant) :

3/ Adresse exacte :

4/ Précisions sur l'emprise de l'occupation :
☐ Neutralisation stationnement (nb de place, localisation) :
☐ Occupation du domaine public hors stationnement (longueur-largeur-surface / joindre croquis si possible) :
☐ Accès centre ville piéton

5/ Date de début :

6/ Date de fin :

RESTRICTION DE CIRCULATION ENVISAGEE

Si le demandeur estime nécessaire d'organiser une restriction de circulation, il prendra contact avec le service Voirie (04 50 70 69 56) afin de déterminer les modalités de mise en œuvre.

- Mise en place alternat de circulation : ☐ OUI ☐ NON
- Fermeture de voie : ☐ OUI ☐ NON
- Dévoiement des cheminements piétons sur chaussée : ☐ OUI ☐ NON

Ces restrictions ne pourront être effectives qu'après validation du service Voirie.

Fait à Thonon le : Signature :

- ***DROITS DE VOIRIE : 5,73 € LE ML OU LE M², SUIVANT L'OCCUPATION, PAR QUINZAINE, AVEC UN MINIMUM DE PERCEPTION DE 28,82 €,***
- ***STATIONNEMENT EN ZONE PAYANTE : 4,00 € PAR PLACE ET PAR JOUR.***

(CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2011).

----------Partie ci-dessous réservée à l'administration----------

DEMANDE D'AVIS (Cases à cocher)

Voirie	☐ **favorable**	☐ **défavorable**
Eaux / assainissement	☐ **favorable**	☐ **défavorable**
Environnement	☐ **favorable**	☐ **défavorable**
Parcs et Jardins	☐ **favorable**	☐ **défavorable**
Urbanisme	☐ **favorable**	☐ **défavorable**

Observation(s) :